

## ABONNEMENT

| Saumur     |        |
|------------|--------|
| Un an      | 25 fr. |
| Six mois   | 13     |
| Trois mois | 7      |

  

| Poste      |        |
|------------|--------|
| Un an      | 30 fr. |
| Six mois   | 16     |
| Trois mois | 8      |

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Annonces, la ligne..... | 20 |
| Réclames, — .....       | 30 |
| Faits divers, — .....   | 75 |

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 OCTOBRE

## A LA CHAMBRE

Séance d'hier lundi. — Les députés qui viennent de prendre quatre jours de congé supplémentaire se montrent peu empressés de commencer à travailler.

M. Floquet n'a pas jugé à propos de présider la séance, le commencement de la discussion du budget le laissant indifférent. M. Peytral le remplace.

Le vice-président radical n'a trouvé que deux députés dans la salle quand il s'est assis au fauteuil présidentiel.

M. Rouvier arrive à 2 heures 20 et cause avec M. Casimir Périer.

La séance est ouverte à 2 heures vingt-cinq sous la présidence de M. Peytral.

M. Engerand dépose une proposition de loi aux termes de laquelle les condamnations pour délits de pêche, de chasse, contraventions à la police du roulage, ne seraient plus inscrites désormais au casier judiciaire.

On aborde la discussion générale du budget.

La Chambre reproche volontiers au gouvernement et à la Commission du budget de présenter leur œuvre budgétaire dans les dernières semaines de l'année, c'est-à-dire beaucoup trop tard pour qu'il soit possible de procéder à un examen sérieux. Mais lorsqu'elle est saisie du projet ministériel et du rapport de sa Commission, il lui arrive parfois de témoigner à leur égard d'un empressement et d'une curiosité médiocres.

La discussion générale du budget a été ouverte, cet après-midi, devant des bancs à moitié vides. Sur le coup de quatre heures et demie, les premiers orateurs inscrits ont déclaré faire défaut, et les suivants, pris au dépourvu, ont annoncé qu'ils n'étaient pas prêts.

Que faire ? Le président a proposé de renvoyer au lendemain la suite de la discussion. Mais les députés présents ont décidé que la séance continuerait.

Forcé a été à un membre de la Commission de monter à la tribune. M. Poincaré s'est dévoué ; il a prononcé quelques paroles, en s'excusant de ne pouvoir répondre à des objections qui n'étaient pas encore venues. Et, vers cinq heures, la séance a été levée.

C'est M. Porteu, député d'Ille-et-Vilaine, qui a ouvert la discussion du budget de l'exercice 1892. L'honorable député de la Droite a indiqué une cinquantaine de millions d'économies qu'on pourrait aisément réaliser au moyen d'une réduction du nombre des Cours et des tribunaux, d'une diminution du personnel des divers ministères et de l'administration coloniale, de certaines réformes dans l'administration des postes et télégraphes, dans la marine et dans l'imprimerie nationale, la remise des écoles primaires aux communes, une sage décentralisation, etc.

M. Poincaré lui a répondu par des accusations contre le gouvernement.

Il a reproché à M. Rouvier d'avoir majoré de 21 millions les dépenses du projet ministériel présenté d'abord en équilibre et d'avoir

ainsi creusé lui-même dans ce projet un déficit, en laissant à la Commission le soin de le combler.

Sans doute, a-t-il ajouté, on pourrait réaliser de sérieuses économies, mais c'est au gouvernement qu'il appartient de les proposer.

Puis il s'est plaint de ce que tous les cabinets se sont obstinés à cacher à la Commission le chiffre exact des dépenses de la Dette publique.

Avant M. Poincaré, M. Deschanel avait constaté que le budget républicain manque de loyauté. Constatation qui ne l'avait pas empêché, d'ailleurs, de réduire à 182 millions le chiffre du demi-milliard d'emprunt contracté annuellement.

C'est donc, de l'aveu des républicains eux-mêmes, un budget déloyal que la Chambre discute en ce moment. Le pays est prévenu.

La suite de la discussion a été renvoyée à aujourd'hui mardi.

## L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS ET LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

En dépit des menaces ministérielles, les protestations épiscopales continuent à flageller le gouvernement.

« L'invitation que vous avez cru devoir adresser à l'épiscopat français, écrit M<sup>gr</sup> l'évêque de Coutances, fait souffrir mon patriotisme et ma Foi. »

Rapprochée du récit circonstancié que plusieurs de mes diocésains m'ont fait, à leur retour de Rome, écrit M<sup>gr</sup> l'évêque de Vannes, des outrages qu'ils ont subis et des dangers qu'ils ont courus jusqu'à la frontière, elle (la circulaire) est de nature à m'inspirer de vives inquiétudes au double point de vue religieux et patriotique. »

« Notre patriotisme, écrit M<sup>gr</sup> l'évêque d'Autun, nous impose l'obligation de croire que, mieux informé du véritable caractère de ces événements, le gouvernement de la République se fût abstenu de paraître donner l'encouragement même le plus indirect aux passions hostiles si violemment déchaînées depuis dix jours à Rome et dans toute la péninsule italienne contre la personne du Souverain-Pontife. »

On assure que le cabinet va rappeler les évêques au respect des Articles organiques prétendus concordataires ; en attendant, ce sont les évêques qui rappellent nos pauvres ministres au respect de la France.

Tandis que notre gouvernement se roule aux pieds de l'Italie garibaldienne, des voix épiscopales s'élèvent pour flétrir les aplatissements républicains.

M. Fallières pourra frapper les protestataires, il ne supprimera pas les protestations.

Toutes les rigueurs dont peut disposer M. le ministre des cultes n'empêcheront pas que les évêques aient raison contre le gouvernement.

Il n'y a pas d'Article organique qui puisse justifier les couardises ministérielles devant le pays. La cause du Cabinet est de celles qui ne peuvent se gagner même à coups d'arrêts.

Lorsque M. Fallières aurait frappé des évêques ou les aurait fait condamner par un tribunal d'exception, il aurait prouvé une seule chose, c'est qu'il a moins peur des catholiques français que des francs-maçons italiens.

Or, la démonstration serait superflue. Parmi les protestations épiscopales, il en est une qui mérite une attention particulière : celle de M<sup>gr</sup> l'évêque de Grenoble.

M<sup>gr</sup> Fava proteste sous forme d'adhésion à la lettre adressée par M<sup>gr</sup> Freppel au ministre des cultes.

« Monseigneur, écrit-il à l'éminent évêque d'Angers, j'ai pensé que vous êtes en position et que vous possédez tout ce qu'il faut pour faire valoir les droits de la Papauté trop longtemps méconnus. Acceptez de faire ce que nous vous demandons, en revendiquant les droits du Saint-Siège au point de vue spirituel et temporel. La paix du monde est à ce prix, ainsi que l'honneur de la France et le bonheur de l'Italie. »

M<sup>gr</sup> Fava ne s'adresse, on le voit, ni à M<sup>gr</sup> Lavigerie, ni à M<sup>gr</sup> Isoard, ni à M. Bonjean, ni au Parti républicain catholique dont il est le fondateur.

C'est à M<sup>gr</sup> Freppel qu'il envoie sa requête, c'est-à-dire à un évêque qui a publiquement combattu les tentatives d'organisation des forces catholiques en dehors du terrain monarchique.

Evidemment, l'éminent évêque de Grenoble professe une confiance médiocre dans la puissance du catholicisme républicain.

Il s'est rappelé sans doute que « les siècles, qui ont reconnu et respecté cette possession (celle de Rome), sont des siècles monarchiques ; que « la France qui l'a défendue, mêlant souvent le sang de ses fils à celui de Pierre et des pontifes romains », est la France monarchique.

Il a dû penser enfin que, toutes les Légimités étant solidaires, on ne pouvait raisonnablement confier la défense de la Légimité pontificale à des adversaires de la Légimité française. Et, parlant à un évêque qui, au nom du Droit monarchique, a protesté contre le projet du cardinal Lavigerie, il vient lui dire : Mettez-vous à notre tête pour restaurer l'œuvre monarchique de Pépin et de Charlemagne.

Les protestations épiscopales frappent en général le gouvernement de la République ; celle de M<sup>gr</sup> l'évêque de Grenoble atteint surtout le parti des catholiques ralliés au régime républicain. JOSEPH DE GODLEWSKI.

Hier, à la séance du Sénat, le sort a désigné le département du Rhône pour élire un sénateur en remplacement de M. Testelin, sénateur inamovible décédé.

L'affaire Herbette va venir devant la Chambre sous forme d'interpellation, ou tout au moins de question.

Nous apprenons que M. Fallières a décidé de déférer sept évêques au conseil d'Etat comme d'abus, en raison de leur réponse à la circulaire ministérielle relative aux pèlerinages. Le décret introductif de cette grave mesure

sera présenté à la signature de M. Carnot dans le prochain Conseil des ministres.

## LES GROS TRAITEMENTS

Nous lisons dans la *France militaire* :

« Le Président de la République, les Ministres, directeurs, officiers généraux et autres hauts fonctionnaires feront bien de mettre de l'argent de côté, s'ils ne veulent pas se trouver pris au dépourvu quand le projet de loi relatif à la diminution des gros traitements sera voté.

Voici, en effet, que trente-neuf députés (1) viennent de signer une proposition ayant pour objet de réduire, suivant une progression déterminée, les émoluments qui dépassent dix mille francs.

L'exposé des motifs dit que, dans la société, les employés et ouvriers, ainsi, du reste, que les commerçants et industriels, sont à peine rétribués en raison du travail qu'ils produisent ou du chiffre d'affaires qu'ils font ; qu'ils doivent se créer eux-mêmes une retraite au milieu de charges et de risques dont sont exempts les fonctionnaires et employés de l'Etat ; que, au contraire, un grand nombre de ces derniers reçoivent, sans préjudice du logement concédé à la plupart d'entre eux et des pensions qui leur sont accordées après le temps de service exigé, des appointements très élevés augmentés d'allocations diverses peu en rapport avec les fonctions qu'ils remplissent et les services qu'ils rendent.

Tels sont les arguments invoqués par les *trente-neuf* pour mettre à la portion congrue les gros émargeurs de notre budget. La démocratie, affirment-ils, exige impérieusement cette réforme.

Pour atteindre ce résultat, les honorables préopinants sont d'avis de faire nommer une commission spéciale qui étudierait dans quelle mesure peuvent être diminués les traitements et indemnités dont le chiffre, y compris les allocations de quelque nature qu'elles soient, est supérieur à la somme de 10,000 francs. Ils pensent que cette dernière rémunération, sans aucune indemnité accessoire, qui répond à un emploi utile et à des services réels, n'est pas exagérée ; mais, au-dessus de ce chiffre, ils estiment que des économies peuvent et doivent être réalisées.

Les administrations de l'Etat, disent ces réformateurs, ne manqueraient pas de trouver des employés et des fonctionnaires qui accompliraient le même travail pour un traitement moindre et plus en rapport avec les services rendus.

En revanche, les sommes économisées, reportées au budget, serviraient à dégrever l'impôt.

C'est principalement à la Guerre, à la Marine et aux Affaires étrangères que l'on trouve les

(1) MM. Chasaing, Souhet, Hovelacque, Girodet, Baudin, Franconié, Ferroul, Théron, Cluseret, Thivrier, Lachize, Pajot, Dumay, Bony-Cisternes, Victor Poupin, Emile Moreau, Beauquier, Baulard, Antide Boyer, Farjon, Couturier, Mège, Porteu, Lalou, Goussaut, Marius Martin, de Villeu, Engerand, du Saussay, Gauthier (de Clagny), Robert Mitchell, Laroche-Joubert, Jules Delahaye, Albert Chiché, Jourde, Aimel, Pierre Richard, Argellès, de Bellevall.



bâtimens, très vastes et renfermant une énorme quantité de foin, harnais, etc., ont été brûlés. Les pompiers de Trélazé et de Saint-Léonard, aidés par la population, ont fait la part du feu. A 7 heures tout danger avait disparu. On évalue les pertes à plus de 100,000 fr.

#### LE DRAME DE CHOLET

Nous avons déjà parlé du drame qui a eu lieu lundi à Cholet.

L'Intérêt public raconte les faits de la façon suivante :

« Lundi dernier, 12 octobre, vers huit heures du soir, le nommé Adolphe Brancheriau, ouvrier tisserand, âgé de vingt-trois ans, buvait une bouteille de vin rouge en compagnie de quatre de ses amis au café Sichert, route de Mortagne. Ayant demandé une autre bouteille, on la leur refusa, en disant qu'on leur faisait cadeau de la première. Les jeunes gens se retirèrent; mais bientôt Brancheriau entra pour payer la dépense. Il traversa la salle du débit et se présenta à la porte vitrée de la cuisine, qui était fermée.

« Le tisserand s'appuya-t-il trop fortement contre cette porte? Toujours est-il que celle-ci tomba bruyamment dans la cuisine. A ce moment, Sichert, qui était dans cette pièce et qui avait saisi un revolver de fort calibre, fit feu et atteignit Brancheriau au côté gauche, au-dessous du cœur. Ses camarades, attirés par la détonation, entrèrent dans l'établissement et, voyant ce qui venait de s'y passer, allèrent chercher du secours.

« On sait la suite : Sichert fut arrêté. Quant à la victime, son état est très grave. »

#### LES LAÏCISATIONS EN MAINE-ET-LOIRE

Pour montrer à quel point les laïcisations sont contraires au vœu des populations, il nous suffit de donner le tableau comparatif des élèves dans les écoles de garçons laïcisées depuis trois mois :

Les premiers chiffres sont ceux correspondant au nombre des élèves fréquentant les écoles congréganistes nouvellement fondées; les derniers concernent les élèves fréquentant les écoles laïques.

Le Longeron, 145 — 2.

Andrézé, 59 — 1 seul, enfant du cantonnier.

Yezernay, 51 — 11.

Sainte-Gemmes-d'Andigné, tous les enfants de la commune, sauf 4.

La Poitevinière, tous les enfants de la commune — 0.

Saint-Martin-de-Beaupréau, 90 — 2 enfants de cantonniers.

Chalain-la-Poterie, tous les enfants de la commune, sauf 6.

Saint-Christophe-du-Bois, 33 — 12.

Le Fief-Sauvin, tous les enfants de la commune, sauf 2 enfants de cantonniers.

Cardénio est un individu d'un grand charme, un rude manieur d'hommes et qui excelle dans l'art de retomber toujours sur ses pieds.

Maurice se tut et frappa pour appeler le garçon. L'addition réglée, les deux jeunes gens sortirent du restaurant et prirent la direction des boulevards. Chemin faisant, René s'informa des individus qu'ils allaient rencontrer au café de Stockholm et si tous étaient des farceurs.

— Non, reprit Maurice, il y a un convaincu, Malvoisier. Quand je dis convaincu, c'est par rapport aux autres; Malvoisier offre le type du spiritiste par vanité, du monsieur qui se donne les gants d'avoir vu des choses extraordinaires.

Travaux publics, chargé de centraliser et de communiquer aux commissions zoologiques les renseignements transmis par les gardiens des phares et des sémaphores sur le passage des oiseaux de mer. Vous ne vous doutiez peut-être pas que cela existait; moi non plus, comment de ses fonctions est-il passé au spiritisme, mystère; mais à Paris, il ne faut pas se laisser étonner de rien. Bref, vous allez rire et ne pouvez pas me croire, tout porté que vous êtes vers le surnaturel; eh bien! Malvoisier rédige le soir

Quand une loi donne des résultats pareils, on a le droit de conclure qu'elle est absurde.

#### LAÏCISATIONS DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

Drefféac, comme les paroisses voisines, son école libre qui a été inaugurée le 27 septembre dernier.

Le lendemain avait lieu la rentrée des enfants; le résultat a dépassé toutes les espérances et a montré que les habitants de la commune ne voulaient à aucun prix de l'école neutre.

Le Frère compte aujourd'hui 75 élèves; l'instituteur laïque en compte juste cinq et encore là-dessus il y a deux élèves qui ne sont pas de la commune; le troisième est le fils du chef de gare de Drefféac et les deux derniers sont les enfants du cantonnier, qui les envoyait à l'école laïque de peur de se voir enlever sa place.

L'école laïcisée de Sévérac n'a pas un seul élève.

Malgré les démarches nombreuses qu'il a faites auprès des familles, l'instituteur est seul dans son école d'où le Christ a disparu.

Dans tout le canton de Saint-Gildas, les écoles chrétiennes ont le même succès; presque partout les anciens élèves des Frères les ont suivis dans les écoles libres.

A Saint-Gildas, l'école laïque ne compte qu'une quinzaine d'élèves, enfants d'employés pour la plupart.

A Guenrouet, elle en a six, et sur ce nombre il y a quatre enfants assistés, forcés, par des réglemens arbitraires, de fréquenter la laïque.

A Missillac, l'instituteur laïque instruit cinq ou six enfants qui, eux aussi, seraient chez les Frères si leurs parents n'étaient pas sous la dépendance de l'autorité.

#### LAÏCISATIONS DANS LE MORBIHAN

A Elven, l'école laïcisée n'a que 6 élèves, fils de facteurs, elle en attend un septième, un cantonnier marié devant remplacer un cantonnier célibataire.

Les Frères, installés dans une maison due à la générosité de la famille de Charette, conservent le même nombre d'élèves qu'avant la laïcisation.

A Monterblanc, l'instituteur laïque fait la classe à 3 élèves. Il en est à peu près de même partout dans le canton.

#### LES VAGABONDS EN INDRE-ET-LOIRE

On lit dans le Messager d'Indre-et-Loire :

« Un de nos correspondants nous écrit pour nous signaler un fait sur lequel nous avons déjà tant de fois insisté qu'il semble que ce soit une redite presque inutile d'y revenir aujourd'hui.

« Il s'agit du nombre toujours croissant de ces vagabonds, plus connus sous le nom vul-

laire de « trainiers » qui envahissent en ce moment nos campagnes.

« Notre correspondant, qui habite une des communes les plus connues du département, déclare qu'il voit passer par jour à sa porte au moins une vingtaine de dépenaillés, la plupart jeunes et paraissant jouir d'une santé très florissante.

« Si cela continue, s'écrie notre correspondant, en présence de l'inertie de l'administration, nous serons forcés de nous faire justice nous-mêmes pour défendre nos foyers.

« On parle de syndicats: les habitants des campagnes feraient bien d'en former un vaste pour essayer de se débarrasser de toute cette vermine qui les ronge. »

« Nous comprenons parfaitement l'irritation de celui qui nous écrit. Malheureusement, le remède à l'état de choses d'ailleurs déplorable qu'il nous signale ne sera trouvé que lorsqu'on aura au préalable inventé celui qui doit éteindre le paupérisme et faire qu'en notre malheureux pays la prospérité succède enfin à la misère qui a tout envahi.

« Malgré cela, nous ne cesserons de nous faire l'écho auprès des pouvoirs administratifs de réclamations de ce genre.

« C'est pourquoi nous renvoyons à M. le préfet d'Indre-et-Loire celle de notre honorable ami. — L. F. »

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

##### Fête de la Toussaint

##### Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets de bains de mer, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général, au départ des gares ci-après :

De Saint-Nazaire exclu à Tours, d'Angers à La Flèche, de Baugé inclus à La Flèche (via La Flèche et Angers), de Jumelles-Brion à Saumur (via Saumur), de Nantes à Châteaubriant, seront exceptionnellement délivrés pour Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et points intermédiaires, le dimanche 1<sup>er</sup> novembre; ces billets, ainsi que ceux de même nature, délivrés les vendredi 30 et samedi 31 octobre, seront indistinctement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 3 novembre.

#### Dernières Nouvelles

Paris, 20 octobre, 12 h. 50 soir.

L'appel de la classe 1890 est fixé aux 10, 12 et 14 novembre.

Le Figaro dit que le mouvement administratif en préparation doit avoir dans la pensée de M. Constans un caractère sérieux.

HAVAS.

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 20 octobre, Madame la Maréchale, pièce nouvelle en 3 actes, et Un Divorce à l'amiable, comédie en 1 acte.

le Voyant, celui qui évoque les ombres au compte des clients, le premier rôle enfin. Oh! il n'y cherche pas malice, le pauvre! Il fait ça comme il transmettrait des dépêches, c'est son gagne-pain; le jour, il travaille chez un pharmacien, car ses appointements de l'Agence sont maigres et encore a-t-il du mal à les toucher. Il est très gai, très bon garçon, vous le verrez; ce n'est pas sa faute s'il en est réduit à cultiver le spectre; il était venu à Paris pour représenter une maison de vins du Caucase qui n'a pas marché; Rominsky est une épave du naufrage; M<sup>lle</sup> Cardénio, qui s'occupe parfois de bonnes œuvres, l'a fait secourir alors qu'il mourait de faim dans un grenier des Batignolles et a obtenu de son père qu'il l'occupât par charité. Vous allez certainement le trouver au café, en train de faire son écarté avec Malvoisier; tous les soirs ils viennent là jouer les consommations; quand Malvoisier perd, il se fâche rouge et traite Rominsky de nihiliste. Parbleu, je vous le disais bien, ils y sont!

Maurice et René poussèrent la porte vitrée et se dirigèrent vers le fond du café. Assis à une table de marbre, sous le jour bleuâtre des becs électriques, Malvoisier et Rominsky, les cartes à la main, semblaient plongés dans de

#### Les forces reviennent!

Sailly par Cambrai (Nord).—Je souffrais de douleurs dans le dos et l'estomac; j'avais des éblouissements continuels et je manquais de forces et d'appétit. Depuis que je prends vos bonnes Pilules Suisses, mon appétit et mes forces sont revenus et je n'ai plus de douleurs. Je vous remercie et vous autorise à publier ma lettre. (Sig. lég.) M<sup>me</sup> Hocquet.

#### AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

#### POUR CONSERVER SA VUE

#### M. COURTOIS

Directeur du grand magasin d'optique  
Place de l'Hôtel-de-Ville  
SAUMUR

#### DERNIER JOUR DE VENTE

Engage toutes les personnes qui ont la vue faible, fatiguée, louche ou malade, à venir rendre visite à cet éminent praticien, qui obtient des résultats surprenants par ses verres combinés, sans opération ni remède. C'est tout une révolution accomplie dans ce genre de traitement qui est de la plus grande simplicité.

M. COURTOIS possède, en outre, les nouveaux verres cylindriques, les seuls qui permettent de distinguer nettement tout objet.

Les verres cylindriques, bons pour toutes les vues, se recommandent principalement aux personnes dont la vue serait affaiblie.

Les consultations gratuites pour la vue auront lieu de 9 à 11 heures du matin, par le spécialiste de l'établissement.

Demandez à

#### L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

#### L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

#### Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

profondes méditations. Malvoisier, un petit rougeaud, déjà grisonnant et les lunettes au nez, occupait la banquette de velours et examinait son jeu, tout en tirant des bouffées d'une grosse pipe d'écume à tête de hibou. Lorsqu'il reconnut la voix de Maurice, il lui souhaila le bonsoir sans se déranger de ses calculs. Maurice serra la main de Rominsky, un gros garçon joufflu et rieur, portant la barbe à la russe, puis il s'assit en face de René et commanda deux demi-tasses. Ils attendirent, en parcourant les journaux du soir, que Malvoisier et Rominsky eussent achevé leur partie. Enfin Malvoisier tourna le roi et poussa un éclatant : — J'ai gagné! — Maurice en profita pour présenter son ami.

— M. René de Mordanes, un de nos peintres d'avenir et qui s'intéresse aux choses du spiritisme. Vous savez, ajouta-t-il, nous sommes entre agures, ce n'est pas la peine de vous gêner.

Rominsky avala le reste de son mazagan pour dissimuler un sourire, mais Malvoisier éprouva le besoin de protester. — Le spiritisme était une doctrine très sérieuse et Maurice ne devait pas ainsi prêter son scepticisme à tout le monde. (A suivre.)

TAILLEUR  
BREVETÉ

# MAISON CRÉMIEUX

TAILLEUR  
BREVETÉ

## Saumur, rue d'Orléans, 27

Exposition spéciale des NOUVEAUTÉS de la Saison pour COSTUMES COMPLETS, PARDESSUS et PANTALONS

Et Grande Mise en Vente de Draperies pour le

### VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Tribunal de commerce de Saumur

#### Faillite Martin

Par jugement du 19 octobre 1891, le Tribunal a homologué le concordat consenti au sieur Martin, ancien débitant à Saumur, par la majorité de ses créanciers. Les conditions de ce concordat sont 40 0/0, payables annuellement jusqu'à extinction du montant intégral des créances.

Pour extrait,

(744) Le greffier : COLLIN.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE,

Et de M<sup>e</sup> FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire).

## VENTE

De Biens de faillite

Aux enchères publiques

Auplus offrant et dernier enchérisseur

EN 7 LOTS

## D'UNE MAISON

Et de six parcelles de TERRES, VIGNES et LANDES

Situées communes de St-Georges-des-Sept-Voies, Grézillé, arrondissement de Saumur, et Saint-Rémy-la-Varenne, arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 8 Novembre 1891, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, Et aux requêtes, poursuites et diligence de :

1<sup>o</sup> M. Louis Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, au nom et comme syndic définitif de la faillite de M. Bussière, ledit sieur Bonneau spécialement autorisé aux fins des présentes par ordonnance de M. le Juge commissaire à ladite faillite, en date du deux octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;

2<sup>o</sup> M. François Bussière, marchand, demeurant à la Genaudière, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué M. ANDRÉ POPIN, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

Il sera procédé, le dimanche huit novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire), à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en sept lots, des biens ci-après désignés, savoir :

Arrondissement de Saumur

Commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

PREMIER LOT.

Une maison, située à la Genaudière, composée de deux chambres basses, dont une à cheminée, deux chambres hautes, grenier au-dessus, écurie et chambre à côté et en appentis, grenier au-dessus, le tout couvert d'ardoises, petit devant et cour derrière la maison ; le tout d'une superficie d'environ cinq ares quarante centiares, porté au cadastre sous le numéro 274 de la section A, joignant au nord-est Joseph Chauveau, au sud-est le chemin village, et des autres côtés M. Fouché ;

Une autre petite maison, située au même lieu, composée d'une chambre à cheminée, grenier au-dessus, une cave servant d'écurie et une grande cave à côté, un four et les droits que peuvent avoir les vendeurs à l'entrée de cave ou se trouve ce four, droit au puits qui se trouve à côté, cour devant la maison et les caves, petit espace de terrain au-dessus des caves et autant qu'il en peut dépendre, le tout d'une superficie d'environ un are cinquante-deux centiares, porté au cadastre sous les numéros 540, 541 et 543, section A, joignant au levant M. Chauveau, au couchant et au nord Joseph Chauveau, au midi Martin Bouscault.

Mise à prix des logements ci-dessus désignés et dépendances, trois mille francs, ci. . . . . 3,000

DEUXIÈME LOT

Treize ares quatre-vingt-sept centiares de terre, situés à la Genaudière, joignant au levant Louis Grimault, au midi la route, au couchant Joseph Chauveau, au nord Sauleau et autres.

Mise à prix, cinq cents francs, ci. . . . . 500

TROISIÈME LOT

Un hectare vingt-deux ares dix centiares de vigne, situés aux Plantes ou les Fiches-Carrés, compris au plan cadastral sous le numéro 1153, section G, joignant au levant Battais, au midi Laboureau et un chemin, au couchant Goujon et autres, au nord le chemin vicinal.

Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci. . . . . 450

QUATRIÈME LOT

Quarante-six ares vingt centiares de terre et vigne, situés aux Malmaisons ou le Grand-Carrefour, joignant au levant Jahier, au midi Blain, au couchant un chemin, au nord veuve Bineau et autres.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci. . . . . 150

CINQUIÈME LOT.

Onze ares cinquante centiares de vigne, situés aux Viogettes, compris au plan cadastral sous le numéro 252, section A, joignant au levant Quentin et Madame Fouché, au midi un chemin, au couchant Mathurin Richaume et Delaunay, au nord Genevraise.

Mise à prix, cent vingt francs, ci. . . . . 120

Commune de Grézillé (Maine-et-Loire.)

SIXIÈME LOT.

Une pièce de terre, située dans la Lande-Trève, portée au cadastre sous le numéro 131, section C, pour une contenance de trois hectares, joignant de tous côtés des chemins.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci. . . . . 80

Arrondissement d'Angers

Commune de Saint-Rémy-la-Varenne

SEPTIÈME LOT.

Vingt-quatre ares de vigne, situés à la Cosse, joignant au levant Turleau, au midi un chemin, au couchant Delaunay, au nord un chemin.

Mise à prix, trois cent cinquante francs, ci. . . . . 350

Total des mises à prix : quatre mille six cent cinquante francs, ci. . . . . 4,650

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3<sup>o</sup> A M. BONNEAU, syndic à Saumur.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-onze. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M. CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n<sup>o</sup> 3.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

La Métairie de la Frémondière (fermier Moreau), située commune de Chanteloup, près Cholet, contenant 29 hect. 80 ares.

Et la Métairie de la Fresnaye (fermier Brossier), située même commune, contenant 32 h. 70 ares.

Excellent placement

S'adresser : pour visiter, aux fermiers, et pour traiter à M<sup>e</sup> CHASLE.

## A VENDRE

Dans de bonnes conditions

500 FUTS DU PAYS USAGÉS

S'adresser à M. HENRI RUE, distillateur, rue Daillé, Saumur.

NANTES à CÉDER un important établissement de carrosserie, sellerie, avec forges et charronnage. Belle clientèle. S'adresser à M. PAQUIER, 18, pl. St-Nicolas, Nantes.

**GUERISON**  
Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, FRIGIDES, TIGRE, HERPES, LUPUS, etc.  
MÈME DES PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LEROUAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

FABRIQUE DE CLOTURES ET TREILLAGES EN TOUS GENRES

## TOUCHET FRÈRES

Rue du Quinconce, n<sup>o</sup> 2 bis, et rue Prébaudelle, 14 (près la Mail) ANGERS

PRIX DES CLÔTURES, SYSTÈME MÉCANIQUE TYPE DE CHEMIN DE FER En Lattes de Châtaignier, relié avec fil de fer n<sup>o</sup> 12 recuit ou galvanisé

Pour Prairies, Parcs et Jardins

| Hauteur           | Ecartement | Rang fil | Prix | En rouleaux      |
|-------------------|------------|----------|------|------------------|
| 1 <sup>m</sup> »  | 7 à 8      | 3        | 0 40 | Le mètre courant |
| 1 <sup>m</sup> 10 | 7 à 8      | 3        | 0 45 | —                |
| 1 <sup>m</sup> 10 | 7 à 8      | 4        | 0 50 | —                |
| 1 <sup>m</sup> 30 | 7 à 8      | 4        | 0 60 | —                |

Rapporte pour Volailles

|                   |       |   |      |   |
|-------------------|-------|---|------|---|
| 1 <sup>m</sup> »  | 4 à 5 | 3 | 0 45 | — |
| 1 <sup>m</sup> 10 | 4 à 5 | 3 | 0 55 | — |
| 1 <sup>m</sup> 10 | 4 à 5 | 4 | 0 60 | — |
| 1 <sup>m</sup> 30 | 4 à 5 | 4 | 0 75 | — |

Rendu FRANCO de port en gare de Saumur pour les livraisons au-dessus de 30 fr.

Nous fabriquons sur Commande de la Clôture de toute hauteur et de l'écartement que l'on désire ; la pose se traite de gré à gré selon la quantité et la nature du terrain.

Pieux pour maintenir la Clôture (ronds et vernis) de 1<sup>m</sup>50 de hauteur, 20 et 25 fr. le cent ; de 1<sup>m</sup>70 de hauteur, 25 et 30 fr. le cent. Barrières pour champs et jardins, depuis 2 fr.

Treillages en bois Châtaignier paré

Pour Clôtures élégantes et fantaisies, décorations intérieures et extérieures de serre et d'habitation, entourage de bassin, bordure de jardin, serré, depuis 0 fr. 75 le mètre. — Tonnelles en tous genres, de toutes dimensions, depuis 30 francs, peintes. Grande spécialité de Treillages pour espalier, en bois de châtaignier paré carré long, depuis 0 fr. 80 le mètre carré peint. Losanges depuis 1 fr. 75 peints.

Clôtures pointées sur traverses, tuteurs de rosiers, paillasons pour serres et volières.

Envoi franco sur demande du catalogue avec tous les différents prix et dessins.

## Épicerie Parisienne

IMBERT & FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

|        |             |           |      |
|--------|-------------|-----------|------|
| BOUGIE | du Brésil,  | le paquet | 0.85 |
| —      | des Indes,  | —         | 0.95 |
| —      | des Salons, | —         | 1.00 |
| —      | à trous,    | —         | 1.05 |

HORS VILLE, remise des droits d'octroi par sortie de CINQ KILOS.

ASSORTIMENT DE BOUGIES DE COULEURS, BOUGIES À RÉCHAUD ET POUR PETITES LANTERNES

|             |                   |          |      |
|-------------|-------------------|----------|------|
| HUILE COLZA | double épuration, | 1/2 kil. | 0.45 |
| —           | triple épuration, | 1/2 kil. | 0.50 |

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## CHANGEMENT DE DOMICILE

# LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR